

PROCES-VERBAL DE TRANSPORT JUDICIAIRE

Nous, **Damou CAMARA**, Kabinet **KEITA**, membres du Pool de Juges d'Instruction du Tribunal de Première Instance de N'Zérékoré, assistés de **Maître Arafan DIANE**, Greffier et **Marcel Malick OULARE**, Substitut du Procureur de la République ;

En exécution de l'ordonnance N°55/CAB/POOL/JI/N'Z/20, en date du 03 juillet 2020, prescrivant transport judiciaire sur les lieux d'incendie situés dans les quartiers Bellevue, Dorota, Nyen, Boma-Sud et Samoé ainsi que la localisation de la fosse commune ;

Nous nous sommes transportés ce jour lundi 13 juillet 2020 à 9h 30mn et jours suivants au quartier Bellevue, Commune Urbaine de N'Zérékoré ;

Etaient présents :

1. Les différentes Victimes concernées ;
2. Faya KOUROUMA, Commandant de Police et autres agents de sécurité.

I – QUARTIER BELLEVUE

Victime Lancina SAGNO

SIR à Lancina : Un bâtiment en semi-dur composé de cinq (5) chambres, un magasin, un couloir et une véranda de peinture jaune avec des bandes blanches dont les tôles sont complètement perforées et irréparables.

Les portes métalliques et les fenêtres sont complètement déformées ;

SIR : La réalisation de ce bâtiment m'a coûté 85.000.000 FG

SIR : Tout le contenu a été emporté par les manifestants dont la valeur est contenue dans mon audition.

Victime Marie Louise KOLIE :

Un bâtiment de trois chambres et trois salons de semi-dur dont la toiture est complètement rénovée par des anciennes tôles ce qui fait que le bâtiment coule toujours.

Lanciné CONDE victime :

Dans cette cour, il y a deux grands bâtiments. Le bâtiment principal comprend quatre chambres, deux douches, un magasin, deux couloirs, un grand salon et une véranda.

- Le deuxième bâtiment comprend : deux chambres salon, une véranda, deux chambres rentrée-couchées et un magasin.

SIR : Nous constatons que le bâtiment principal est complètement décoiffé avec à l'intérieur des débris de toiture incendiés, un étui de balle de calibre douze.

SIR : Le second bâtiment conserve sa toiture mais toutes les portes métalliques sont enlevées et vidés de tout son contenu.

SIR : Les traces de fumée sont visibles sur les murs partout ainsi que les fissures sur les mêmes murs.

SIR : Dans la cour, une voiture de marque PRADO complètement calcinée.

SIR : Nous constatons également les débris des effets personnels, congélateur, matelas et armoires brûlés ;

SIR : Egalement deux grandes ouvertures sur le mur de la cour pouvant servir d'accès aux instruits.

SIR : Nous constatons aussi que le portail en métallique de la porte de secours de la cour est effracté pour accéder directement à la véranda des annexes ;

SIR : Nous constatons derrière la cuisine un impact de balles sur le mur à l'endroit où on a tiré sur Tidjane KONE qui a succombé à ses blessures avant d'arriver à l'hôpital ;

Bouan TRAORE victime : Un bâtiment semi dur composé de 04 chambres, un salon, un magasin, une douche ; un couloir et une véranda complètement décoiffé par l'effet d'incendie et un hangar abritant les porcs brûlés ;

SIR : Un autre bâtiment semi-dur de deux chambres, un salon, un magasin, une douche et une véranda dont la toiture est perforée un peu partout par l'effet des jets de pierres.

La victime Cé Zogbéla : Un bâtiment semi-dur en deux chambres dont la toiture est complètement enlevée par l'effet de l'incendie dont une partie du mur commence à tomber de lui-même.

Victime Vamougnè CONDE : Un bâtiment en dur de quatre chambres et un salon, une douche, un magasin, une véranda, complètement incendié dont tout le bâtiment est écroulé.

SIR : Une annexe de trois pièces à moitié décoiffé par l'effet de l'incendie.

La victime Ibrahima CAMARA : Un bâtiment en dur comprenant cinq (5) chambres, un salon, une salle à manger, deux douches, deux couloirs, une véranda complètement décoiffé par l'incendie et une bonne partie du mur écroulé. Toutes les portes et fenêtres enlevées.

La victime Soulemane SIDIBE : Un bâtiment comprenant trois (3) chambres, salon et une véranda en semi-dur complètement décoiffé par l'effet de l'incendie ; certaines murs menacent de tomber.

SIR : La valeur du bâtiment ainsi que son contenu peut s'évaluer environs 70.000.000 FG ;

La victime Moussa SOUMAORO : Un bâtiment en banco de quatre chambres, un couloir, une véranda complètement démoli ;

SIR : Un autre bâtiment de deux chambres, un salon, un magasin et une véranda aussi en banco démoli ;

SIR : Ce qui veut dire que toute la concession est démolie.

Arafan DIANE.
Greffier
T.P.I - N'Z

SIR : La valeur de la concession peut s'estimer à 180.000.000 FG.

La victime Alpha KOMARA : Un grand bâtiment semi-dur comprenant quatre chambres, un salon, une salle à manger, deux douches, un couloir et une véranda complètement décoiffé, toutes les portes et fenêtres enlevées.

SIR : On constate les fissures un peu partout sur le mur, l'intérieur du bâtiment est rempli des débris de charbon issus de l'incendie de la toiture, des morceaux de feuilles de tôles rouillées dans le salon ;

SIR : Les dégâts sur le bâtiment ainsi que son contenu peut être estimés à 200.000.000 FG.

La tentative d'incendie de la mosquée (imam Aboubacar CONDE)

SIR : Les faits se sont déroulés dans la nuit du vendredi 20 mars 2020 à 4 heures du matin que ladite mosquée a échappée à une incendie volontaire provoquée par des inconnus. C'est grâce à la vigilance du gardien que le feu n'a pas progressé.

SIR : On constate des traces de fumée sur les plafonds et les bordures de tôle à la rentrée secondaire de la mosquée par l'effet d'un feu qui n'a pas évolué.

La victime Masita CAMARA : Un bâtiment de deux chambres salon incendié, le mur en banco tombé. La valeur de la construction peut coûter 40.000.000 FG.

La victime El hadj Mamady FOFANA : Un bâtiment en dur de quatre chambres, deux salons, trois douches, un magasin, un garage, une cuisine et son magasin, trois (3) terrasses complètement décoiffé par l'incendie, dix portes internes en bois toutes brûlées.

SIR : Les dégâts sont estimables à 100.000.000 FG.

Adama DIOMANDE victime : Un bâtiment en semi-dur composé de deux appartements. Un appartement comprenant trois chambres et un salon complètement démoli.

SIR : Un autre bâtiment de deux chambres et salon en dur et deux annexes dont les deux chambres décoiffées par l'effet de l'incendie, les portes métalliques enlevées ;

SIR : Un autre bâtiment en banco de trois annexes aussi démoli.

SIR : Un autre bâtiment d'une chambre salon dont la toiture est affectée par le feu qui ne s'est pas propagé.

La victime Moussa DONZO : Un bâtiment en dur composé de cinq chambres, un salon, trois douches, un couloir complètement incendié. Le mur présentant des fissures un peu partout par l'effet du feu, toutes les portes enlevées et celles en métalliques déformées.

SIR : A l'intérieur du bâtiment, comme dans la cour, des débris de charpentes en charbon et des morceaux de tôles éparpillés.

La victime Fanta SOUMAORO : Un bâtiment en semi dur non crépu comprenant sept chambres, un magasin, un salon et une véranda à moitié décoiffé, le reste de la toiture perforée par des jets de pierres.

SIR : On constate des débris de charpentes et des feuilles de tôles dans certaines chambres, des fissures sur certains murs qui peuvent tomber d'ici à la fin de la pluie si rien n'est fait.

Aratan DIANE.
Greffier
I.P.I-N7

SIR : On constate que toutes les portes internes en bois sont brûlées.

La victime El hadj Sékou FOFANA : Un grand bâtiment en dur complètement décoiffé comprenant cinq chambres, deux douches, deux salons, un couloir, deux terrasses avec une double façade. On constate que tout le sol du bâtiment était carrelé dont il existe encore des débris de carreaux un peu partout dans le bâtiment ;

SIR : On constate également que toutes les portes internes sont enlevées, des fissures sur les murs sous l'effet de l'incendie.

SIR : Tout le contenu du bâtiment a été emporté.

SIR : La valeur des dégâts est estimable à 500.000.000 FG.

La victime Sayon SOUMAORO : Un grand bâtiment en dur comprenant cinq chambres, trois douches, un grand salon, deux couloirs et une véranda complètement décoiffé.

SIR : On constate que tout le sol était carrelé dont les débris sont constatables, toutes les portes internes sont enlevées.

SIR : On constate également des traces de fumée sur plusieurs murs du bâtiment. La valeur des dégâts peut s'élever à 200.000.000 FG.

La victime Jean HABA : Un bâtiment comprenant quatre chambres, deux douches, un magasin, un salon et une terrasse en dur complètement décoiffé par l'effet du feu.

SIR : On constate des traces de fumée, des fissures sur les murs ;

SIR : On constate que les couches du crépissage ont lâché par endroit ;

SIR : Toutes les portes internes sont brûlées ;

SIR : On constate également des débris de toiture à l'intérieur du bâtiment.

SIR : Un deuxième bâtiment en semi dur comprenant trois chambres, un salon complètement décoiffé par l'incendie, des portes enlevées ainsi que des fissures sur les murs ;

SIR : Un troisième bâtiment en semi dur dans le même état ;

SIR : Un quatrième bâtiment en semi dur dans le même état.

SIR : Un autre bâtiment de deux appartements de deux chambres et salon en semi dur complètement décoiffé, des couches de crépissage enlevées ;

SIR à Michel SOROMOU : C'est moi qui habitais à ce deuxième appartement de deux chambres et salon.

SIR : Nous constatons dans la chambre de sa femme couturière de profession une quantité d'habits brûlés.

SIR : Vers le bas-fond, nous constatons la trace d'une porcherie dans les herbes en voie de disparition.

SIR à Jean HABA : Ici au bord du goudron, un studio de photographie complètement brûlé et une partie du mur écroulé contigu à la maison de Elvis HABA domicilié à Conakry ;

La victime Elvis HABA : Dans cette cour, nous constatons deux grands bâtiments en dur dont le premier bâtiment comprend quatre chambres, deux douches, une

cuisine, un garage, un grand salon et une véranda qui serait probablement le bureau de l'Association des Planteurs de la Guinée Forestière ;

SIR : Le deuxième bâtiment comprend quatre appartements dont trois en chambres et salon et le quatrième en deux chambres et salon. Deux grands magasins qui font face au goudron ;

SIR : Toute cette cour est en ruine, il n'y a que des traces de fumée qui sont visibles sur les bâtiments.

La victime Olivier Marc LOUA, (Hôtel Amazone)

Un grand hôtel composé de sept chambres de passage, une boîte dancing, cinq chambres d'hébergement ce qui fait trois grands bâtiments au total ;

SIR : A part le bâtiment des chambres de passage, tous les autres bâtiments sont calcinés ;

SIR : Nous constatons des débris d'incendie partout dans les bâtiments, des vitres brisés, trois moteurs brûlés, une moto AG, une moto KTM, une moto Apache, un vélo d'enfant tous calcinés dans un magasin ;

La victime Zaoro LAMAH : Nous constatons au bord du goudron de la route Lola – N'Zérékoré en face de la station TOTAL deux camionnettes de marque KIA motor complètement calcinés, les deux véhicules sont stationnés devant des magasins de vente de boisson qui avaient été vidés de leur contenu.

Sény MAMY victime : Un bâtiment en semi dur comprenant trois chambres, deux salons, deux douches complètement décoiffé et dont les murs sont tombés. Un autre bâtiment de deux chambres et deux magasins aussi en banco dont presque les murs sont tombés aussi, une maisonnette décoiffée ;

SIR : Un autre bâtiment abritant un bar et une petite terrasse dont la toiture est renversée.

La victime Pépé KOULEMOU : Un bâtiment de trois chambres, un salon et un couloir en dur complètement décoiffé par l'effet de l'incendie.

SIR : Nous constatons des débris de toiture calcinés à l'intérieur du bâtiment ainsi que d'autres effets personnels.

SIR : La porte d'un magasin effractée.

La victime David Massa ZOGBELEMOU : Un bâtiment comprenant quatre chambres et salon en dur à moitié démolé avec la présence des charbons partout dans le bâtiment par l'effet de l'incendie ;

Un autre bâtiment de trois chambres et salon complètement décoiffé, les murs écroulés où habitait Odile BAMBA qui a perdu son époux dans les événements.

SIR : Un autre bâtiment de deux pièces et deux véranda à moitié décoiffé ;

SIR : Une porcherie et une ferme de volailles de deux hangars complètement vidés.

La victime Catherine ZOGBELEMOU : Une chambre des enfants brûlés ;

SIR : Nous constatons également un bâtiment d'une chambre et salon à moitié décoiffé par l'incendie ;

Aratan DIANE
Greffier
I.P.I - N.I

La victime David KONE, Un bâtiment de deux pièces semi dur dont la plus grande pièce à la toiture brûlée ainsi que la porte ; nous constatons également les traces de fumée sur le mur ;

II – QUARTIER DOROTA

La victime Thierno Adama BALDE

Je suis vendeur de divers articles, bonbons, laits, piles, cigarettes et autres.

SIR : Nous constatons une boutique dont les clés ont été remplacées avec les traces de fumée sur le plafond par un feu qui ne s'est pas développé, la boutique est actuellement opérationnelle.

Eglise Protestante de Dorota (Pasteur Emmanuel GROVOGUI)

SIR : Ici principalement, il y a le temple, le bureau du Pasteur, son logement et les conteneurs de l'église ;

SIR : Nous constatons dans le temple que la toiture est complètement enlevée par l'effet de l'incendie, toutes les portes sont enlevées par l'effet de l'incendie, à l'intérieur se trouve trois tas de résidus de bancs et de toiture brûlée.

SIR : Le sol est complètement dégradé ;

SIR : Nous constatons également les traces de fumée sur le mur ;

SIR : Au bureau du Pasteur, nous remarquons que la porte de la rentrée est déformée, l'intérieur vandalisé, le bâtiment lui-même conserve son état initial ;

Logement du Pasteur : la serrure de la porte principale gâtée ;

Les conteneurs : nous constatons que les deux cadenas sont cassés, dans le premier conteneur où trouvent trois (3) machines tondeuses endommagées ;

Eglise Ambroise de Dorota

Dans cette église, le feu a été mis mais grâce à la bonne collaboration des voisins, le feu a été maîtrisé.

Les plafonds et le toit ont été endommagés. Les sacs de ciment qui s'y trouvaient ont été emportés. Le bureau du Pasteur a été vandalisé, la toiture perforée, la porte principale en métallique cassée puis emportée.

La Cathédrale de N'Zérékoré

Nous avons constaté six perçoirs en vitre remplacés ; la septième non remplacée présente encore les impacts de projectiles.

La victime Blaise MAMY

SIR : Nous avons constaté quatre bâtiments

- a) Le premier bâtiment en semi dur composé de trois chambres, un magasin et une terrasse dont la plus grande partie est décoiffé par l'effet de l'incendie toutes les portes internes brûlées, les portes et fenêtres métalliques déformées ;

SIR : On constate également des traces de fumée sur tous les murs ainsi que des fissures ;

- b) Le deuxième bâtiment en dur comprenant trois chambres et salon, un magasin, une douche et une terrasse complètement décoiffé par l'incendie,

Aratan DIANE
Greffier
I.P.I - N'Z

toutes les portes de l'intérieur sont brûlées et les portes métalliques enlevées ;

SIR : Nous constatons les carcasses de plafonds et de toiture brûlés sur les piliers du bâtiment ;

SIR : Les débris de tôles déposés dans le couloir ;

c) Le troisième bâtiment aussi en dur composé de deux chambres, un couloir, un salon, un magasin et une terrasse complètement décoiffé par le feu de l'incendie ;

d) Le quatrième bâtiment en semi dur composé de deux chambres, un salon, magasin et terrasse complètement décoiffé par l'incendie dont une partie du mur écroulé ;

SIR : Sur tous les murs des quatre bâtiments, il y a des traces de fumée et des fissures sur trois bâtiments ;

SIR : Nous constatons également dans la cendre d'un incendie des ruines d'une cuisine externe.

Nous constatons aussi une porcherie à moitié détruite ;

III – QUARTIER NYEN

La victime Marcelin MONEMOU HABA, Vice Recteur de l'Université de N'Zérékoré

Dans cette cour nous constatons deux bâtiments en dur et une paillote ; nous constatons que le bâtiment principal est totalement décoiffé comprenant trois (3) chambres, une douche, un salon et une véranda, le sol carrelé. Les carreaux sont détruits ; les murs noircis par le feu d'incendie et toutes les portes sont enlevées ainsi que les fenêtres ; les murs écroulés par endroit ;

Le bâtiment secondaire comprend quatre annexes décoiffées par l'incendie et une bonne partie démolie, toutes les portes et fenêtres enlevées, une latrine externe détruite ;

SIR : Dans la cour, la paillote conserve son état initial, seulement les tôles sont

SIR : Nous constatons les traces de fumée sur les murs suite à l'incendie de l'ancienne toiture ;

SIR : La troisième pièce qui était utilisée comme pharmacie est en cours de rénovation, à l'intérieur nous constatons des débris de l'ancienne toiture et des bouteilles brisées.

SIR : Derrière le bâtiment, nous constatons également des carcasses de quatre anciennes machines à coudre.

III – QUARTIER GONIA

La victime Félix DELAMOU

SIR : Un bâtiment de deux appartements dont chacun comprend trois chambres et un salon ;

SIR : Nous constatons que la porte de deux battants en bois fixée à la rentrée principale du 1^{er} bâtiment est remplacée ;

SIR : Nous constatons également deux nouvelles fenêtres de deux battants fixée sur les deux appartements ;

SIR : Nous constatons une troisième fenêtre d'un battant aussi nouvel ;

La victime Norbert KOLIE : Dans la concession un bar à l'intérieur duquel nous avons constaté les traces de fumée par un feu qui ne s'est pas développé ;

SIR : Un vidéo club en cours de rénovation ;

SIR : Au bord de la route, cinq magasins à usage commercial dont les portes défoncées ont été remplacées et les magasins sont maintenant opérationnels.

La victime Thierno Abdoul DIALLO : Un bâtiment de quatre chambres et une boutique dont la toiture est complètement rénovée à l'aide des tôles recyclées issues de l'incendie de l'ancienne toiture ;

SIR : On constate des traces de fumée sur tous les murs intérieurs ainsi que la véranda ;

SIR : Trois antennes paraboles calcinées ;

SIR : Les fissures constatées sur les murs à l'intérieur.

IV – DISTRICT SAMOE

La victime Mamady KONATE

Au garage, nous constatons un camion de marque IVECO portant une grille stationné avec la cabine et le moteur complètement brûlés, toutes les vitres brisées arrêté sur dix roues en bon état ;

SIR : Nous constatons également une camionnette Renault complètement dépiécée, seul le pont et le moteur sont encore sur place ;

SIR : A côté de ces engins, nous constatons les débris de vitres, des pneus et autres pièces de véhicule brûlés ;

SIR : Selon les déclarations du chef de garage, les deux autres véhicules ont été déplacés, parce que les voleurs venaient nuitamment enlever des pièces.

V – SUR LA FAUSSE COMMUNE

Position géographique

Arafan DIANE.
Greffier
T.P.I - N°2

La fausse commune se trouve dans la forêt du 1^{er} Mai dans le quartier Burkina. Cette forêt fait limite à la nationale N'Zérékoré – Macenta.

Situé à environs 300 à 400m de la nationale N'Zérékoré – Macenta, la ruelle qui relie le quartier Burkina au quartier Horoya Jérusalem après le lycée Général Lansana Conté et avant le Centre Forestier.

Description

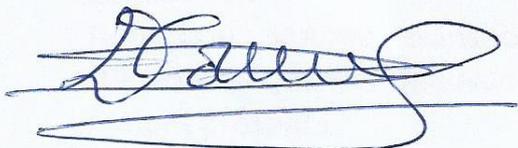
SIR : Cette fausse commune est limitée par une ruelle du côté droit sous deux gros mélinas évoluant en jumeaux ;

SIR : Au regard de la dimension de la ruelle, on ne peut reconnaître cette fausse que par l'agrandissement qu'elle donne à la ruelle du même côté, comme si s'était un lieu de stagnation d'eau de ruissellement.

SIR : C'est une fausse commune qui risque de disparaître si les moyens de protection ne sont pas mis en place contre la poussée rapide des herbes et des arbustes.

Ainsi, la mission des opérations de constatation a pris fin le lundi 20 Juillet 2020 à 13 heures 20 minutes.

LE POOL



LE GREFFIER



Aratan DIANE.
Greffier
T.P.I.-N'Z